



CT d'administration centrale 13 mars 2015 Compte-rendu

Le point sur l'arrêté de projet de service de la dgca

Vendredi dernier, 13 mars, a eu lieu le comité technique de l'administration centrale dont l'un des points était le vote concernant l'arrêté d'organisation de la DGCA.

La CGT souhaitait que le point ne soit pas soumis au vote étant donné le fait que le projet de service n'a pas été soumis au vote, que de nombreuses questions restent irrésolues, que l'on peut constater l'état d'impréparation du texte qui n'a pas été diffusé auprès des personnels à notre connaissance, étant donné aussi qu'une réorganisation de l'enseignement supérieur Culture sera vraisemblablement proposée par l'IGAC et qu'il vaudrait mieux attendre que la Ministre se prononce pour éviter deux réorganisations coup sur coup.

Les autres organisations syndicales étaient également pour le retrait du point. L'administration a cependant souhaité que le texte soit soumis au vote. Les représentants des organisations syndicales ont refusé le projet d'arrêté à l'unanimité, ouvrant ainsi formellement une nouvelle période de concertation.

Nous avons ainsi obtenu :

- le droit de diffuser le texte auprès des agents concernés.
- un délai pour amender le document (la semaine du 16 au 20 mars, concertation avec les agents de la DGCA) avant qu'il ne soit repassé dans un comité technique informel (semaine du 23 au 28 mars). Envoi du nouveau texte le 30 mars, puis, dans un mois, le 13 avril, présentation dans le cadre d'un nouveau comité technique.

Pour rappel

Point : Projet d'évolution de l'organisation de la DICOM

Les ateliers de réflexion autour des missions, organisations et gestions humaines de la DICOM se sont achevés. Les agents de la délégation réunis ont ainsi pu apprécier l'étendu des dysfonctionnements des pôles, leurs liaisons dégingandées, l'absence de coordination et l'éternelle ambiguïté hiérarchique avec le cabinet. Pourquoi tant de souffrance au travail, pourquoi des fiches de poste toujours pas à jour, l'imprécision des commandes, les périmètres flous, la fragilité des contrats, les responsabilités qui retombent en bout de chaîne après des validations alternées SG/Cabinet... Quand prendra-t-on enfin en compte les évolutions de la presse et de la documentation ? Qui saura enfin administrer les répartitions douteuses de communications personnelle, institutionnelle, politique, extérieure de ce ministère ? Comment, enfin, obtenir un agenda cohérent des manifestations où les événements n'apparaîtront plus la veille de leur réalisation ? Ce n'est pas sorcier, pourtant, un agenda ! Autant de process dérivants qui font mal aux missions. Il s'agit aussi d'apprendre à accompagner les agents dans le cadre des transformations des métiers et de savoir les repositionner au cœur de nouvelles actions grâce à des formations adéquates et un encadrement responsable. Enfin, il est demandé une liste des agents précisant la nature de leur contrat, et leur date d'échéance dans le cas des CDD.

Point : Département de la programmation et des moyens, DPM

Mutualisation des services prescripteurs (9 services antérieurement), ressources humaines de proximité pour un SG ayant autorité d'emploi, professionnalisation meilleure des agents.... : des enjeux forts et toute notre vigilance pour sa bonne mise en place. Mais, également veiller à ce que l'articulation avec les services du SRH soit la meilleure et que cette création ne ralentisse jamais certaines procédures jusqu'à présent bien rodées.

Nouveaux périmètres : la CGT-Culture est convaincue qu'il n'est pas possible de faire l'économie de débats autour des politiques culturelles dans le cadre des CT.